



Conseillère ou conseiller en santé et sécurité au travail (formatrice ou formateur)

Direction des ressources humaines

Période d'affichage : 8 au 24 mai 2026

Type d'emploi : poste permanent à temps complet (35 heures/semaine)

Salaire : 83 632 \$ à 104 543 \$/année selon l'expérience de travail

Télétravail : variable selon les besoins de la direction

Concours 2026-041-A

Envoie-nous ta candidature.

Fais parvenir ton curriculum vitae avant le 24 mai 2026 en spécifiant le numéro de concours dans l'objet du courriel.

ressourceshumaines@v3r.net

Ton rôle

- Développer et/ou participer à la réalisation des processus et activités du système de gestion de la SST;
- Participer à la planification, à l'organisation et au suivi de l'ensemble des mandats SST;
- Analyser les besoins et recommander des formations SST adaptées aux réalités organisationnelles;
- Concevoir des formations en prévention des risques SST intégrant exercices pratiques et mises en situation;
- Animer des formations, séances d'information et activités de promotion SST auprès du personnel;
- Évaluer la compréhension des participants et ajuster l'approche pédagogique selon les besoins identifiés;
- Mettre à jour les contenus pédagogiques et évaluer l'impact des formations dispensées;
- Collaborer avec directions, gestionnaires, partenaires et formateurs internes SST comme ressource-conseil.

Tes avantages

- Assurance collective complète pour la personne salariée et ses personnes à charge, avec contribution de l'employeur;
- Régime de retraite à prestations déterminées, qui garantit un revenu stable pour le futur;
- Banque généreuse de congés : 10 journées de maladie, 5 journées modulables, 13 jours fériés en plus de périodes de vacances adaptées;
- Programme d'aide au personnel et sa famille avec accès à des spécialistes en psychologie, nutrition, finances personnelles, orientation scolaire, etc.;
- Indexation annuelle telle que définie dans la convention collective pour que ton salaire suive le coût de la vie;
- Ce poste est assujéti à la convention collective du personnel col blanc de la Ville de Trois-Rivières.

Exigences

- Baccalauréat en ressources humaines ou relations industrielles avec une spécialisation en SST ou un certificat en SST;
- Toute combinaison de formation académique et d'expérience professionnelle pertinente, jugée équivalente, sera considérée;
- Expérience minimale de 5 ans à titre de formateur dans un programme structuré et rigoureux, étant précisé que toute combinaison de diplomation et d'expérience sera évaluée;
- Avoir une connaissance approfondie de la Loi sur la santé et la sécurité du travail (LSST) et le règlement sur la santé et la sécurité du travail (RSST);
- Avoir une connaissance du code de sécurité sur les chantiers de construction;
- Maîtrise les outils technologiques (Teams, PowerPoint, Forms, Word, Excel, etc.);
- Avoir un permis de conduire valide (si déplacements requis);
- Avoir l'attestation pour le cours santé et sécurité générale sur les chantiers de construction (un atout)
- Connaissance du milieu municipal (un atout).

Qualifications et habiletés requises

- Excellentes habiletés de communication (verbale et écrite) et sens de la planification et de l'organisation;
- Capacité à vulgariser des notions techniques et réglementaires et capacité à animer des groupes et à mobiliser les participants.

La Ville de Trois-Rivières applique un programme d'accès à l'égalité et invite les femmes, les membres des minorités visibles et des minorités ethniques, les autochtones et les personnes handicapées à présenter leur candidature. Les personnes handicapées peuvent recevoir de l'assistance pour le processus de présélection et de sélection, si elles le désirent.